



Activité free lance en parallèle avec cdi

Par **Traces**, le **14/02/2009 à 18:45**

Bonjour je suis actuellement en CDI au 4/5ème dans une entreprise.rnMon contrat de travail date de 1992 (dans l'industrie Chimie) et n'a pas de clause de non concurrence.rnJ'ai pu évoluer financièrement dans cette entreprise mais mon travail actuel n'ai toujours pas reconnu officiellement. C'est à dire que ma nomination sur le bulletin de paye n'a rien à voir avec ce que je fais actuellement dans cette entreprise.rnJe souhaite en parallèle et notamment le mercredi exercer la même activité en free lance pour des entreprises similaires.rnJe voudrai savoir si j'ai le droit juridiquement. Merci pour vos réponses

Par **Paula**, le **14/02/2009 à 22:38**

Bonsoir,rnrnVous avez le droit à condition de ne pas détourner la clientèle de votre employeur. Attention à la concurrence déloyale.rnCordialement

Par **Admin**, le **14/02/2009 à 23:09**

Attention aussi, parfois sur le contrat de travail il y'a une mention t'interdisant d'être a ton compte. A vérifier donc !!